



© France Douglas - Yoann Portejoie

BULLETIN DE SOUTIEN ENTREPRISES

MES COORDONNÉES :

Entreprise :

Madame Monsieur :

Agissant en qualité de :

Adresse de l'entreprise :

Code Postal : Ville :

Email :@.....

Mon don pour l'année 2019 : €

RÉDUCTION FISCALE : Vous bénéficiez de la loi du 23 juillet 1987 amendée par la loi « Aillagon » du 1er août 2003, soit une réduction de l'impôt sur les sociétés égale à 60 % de la somme versée. Ce don est plafonné à 0,5% du chiffre d'affaires, pour un CA supérieur à 2 millions d'euros et à 10 000€ pour un CA inférieur à 2 millions d'euros. Plafond reportable sur les 5 années suivant le versement.

En nous retournant ce bulletin par mail, vous recevrez votre convention de mécénat.

**FONDS DE DOTATION
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

UN GRAND MERCI POUR VOTRE GÉNÉROSITÉ !



80, route d'Arcachon - 33610 CESTAS

www.plantonspurlavenir.fr



Cécile Goube, Directrice - cgoube@plantonspurlavenir.fr - 06 85 82 72 97

Tancrède Neveu, Directeur Délégué - tneveu@plantonspurlavenir.fr - 06 82 81 48 75

Mathilde Rupert de St Aubin, Chargée de communication - mathilde.desaintaubin@plantonspurlavenir.fr - 06 42 38 93 85